



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21498
13 août 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 AOUT 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU KOWEIT AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

Le Koweït est reconnaissant à tous les gouvernements qui, par principe, ont soutenu sa position contre l'agression et l'occupation de son territoire par l'Iraq. Il est essentiel de renforcer ces efforts afin d'assurer l'application intégrale et effective des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans l'exercice de son droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, et conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, le Koweït tient à vous informer qu'il a demandé à plusieurs nations de prendre les mesures militaires ou autres nécessaires pour assurer l'application rapide et effective de la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Mohammad A. ABULHASAN
